

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1, rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2021-117

OBJET : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 13,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 14, 21, 23, 30 et 39,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans ses dispositions issues de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, article 10,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 6-I-2° et 9,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les deux-cent-vingt-deux décisions de nomination déclarées dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux qui ont été retenues pour déterminer le nombre de possibilités d'inscriptions pour l'accès au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (soixante-quatorze) devant être réparties respectivement pour l'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne au choix, et pour l'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion, au regard des soixante-quatorze emplois pouvant être ouverts, a considéré que trois d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant le fait que parmi les deux-cent-vingt-deux décisions de nomination déclarées dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, neuf jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 susvisé, à 3 emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne,

Vu la liste des lauréats de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant que l'examen effectué le 15 juin 2021 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Publié par affichage le 17/06/2021 jusqu'au 17/08/2021
au n° 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin

Fait à Pantin, le 17/06/2021
Pour le Président
et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe
chargée des affaires statutaires, juridiques
et des organes paritaires

Aurora BARTHEL



Fait à Pantin, le 15 juin 2021

Pour extrait conforme
Pour le Président
et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe
chargée des affaires statutaires, juridiques
et des organes paritaires

Aurora BARTHEL

Annexe à l'arrêté n° 2021-117 du 15 juin 2021 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Nom – Prénom
CUBIN Sophie
SAINT PIERRE Catherine
TUIL Stéphanie

Collectivité
FONTENAY-SOUS-BOIS
NOISY-LE-GRAND
DRANCY

La présente liste est arrêtée à trois fonctionnaires (3).



Fait à Pantin, le 15 juin 2021

Pour extrait conforme
Pour le Président
et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe
chargée des affaires statutaires, juridiques
et des organismes paritaires


Aurore BARTHEL